



Déclaration Politique de Ialoveni

La démocratie locale en action : les Raïons, piliers de la cohésion territoriale et de l'intégration européenne

Adoptée lors du séminaire politique de Ialoveni, République de Moldavie, le 19 mai 2026

La Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires (CEPLI), représentant plus de 900 Provinces, Départements, Powiats, Landkreise, Județe et Raïons issus de plusieurs États européens, aux côtés de l'Union des Conseils des Raïons de la République de Moldavie (UCRM), réaffirme son engagement en faveur de la démocratie locale, de la cohésion territoriale, de la gouvernance multi-niveaux et du principe de subsidiarité.

Alors que la République de Moldavie progresse sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, la CEPLI rappelle que les Raïons constituent un échelon intermédiaire essentiel de proximité. Ils assurent un lien indispensable entre les communes, les autorités nationales et les institutions européennes, et contribuent à ce que l'intégration européenne bénéficie à tous les citoyens et à tous les territoires, y compris les zones rurales et périurbaines.

Dans ce contexte, toute réforme administrative doit être conduite à partir de principes clairs : préserver la légitimité démocratique des Raïons, garantir des compétences lisibles, stables et effectives, et renforcer leur capacité d'action au service des citoyens à travers une décentralisation effective.

1. Préserver la cohésion territoriale dans le processus d'adhésion

La CEPLI rappelle que la cohésion territoriale doit être au cœur de l'intégration européenne de la Moldavie. La réforme pourrait permettre aux Raïons de jouer un rôle clé pour réduire les disparités territoriales, accompagner le développement équilibré du pays et traduire les priorités nationales et européennes en réponses concrètes aux besoins locaux.

À ce titre, la CEPLI appelle la Commission européenne et les autorités moldaves à associer pleinement les Raïons à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des réformes. Leur représentation doit être reconnue dans les enceintes de dialogue pertinentes, notamment celles liées au Comité européen des Régions et au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe.

En tant que membre de la Cohesion Alliance, la CEPLI souligne l'importance d'une politique de cohésion ambitieuse, dotée de moyens suffisants pour atteindre ses objectifs. L'évolution vers les Plans de partenariat nationaux et régionaux pourrait ouvrir de nouvelles perspectives et permettre une implication accrue des Autorités locales intermédiaires dans la mise en œuvre de la politique de cohésion. Cette approche pourrait s'inspirer d'expériences déjà observées, notamment en Italie dans le cadre des fonds Next Generation EU, où les Provinces ont été associées aux négociations et à la mise en œuvre des priorités territoriales.

2. Garantir la légitimité démocratique et des compétences claires

Les Raïons doivent conserver une légitimité démocratique propre, fondée sur des élections directes permettant aux citoyens de désigner leurs représentants à cet échelon territorial. Cette légitimité électorale directe constitue une condition essentielle de la confiance publique, de la responsabilité politique et de l'efficacité de l'action locale.

La CEPLI souligne que les compétences confiées aux Raïons doivent être clairement définies par la loi, accompagnées de ressources adéquates et exercées dans le respect de l'autonomie locale. Une réforme durable doit, en effet, reposer sur une complémentarité entre les différents niveaux de gouvernement.

Le principe de subsidiarité doit guider l'ensemble du processus : les responsabilités publiques doivent être exercées au niveau le plus proche des citoyens lorsque ce niveau est le plus pertinent. Des compétences clarifiées, consolidées et mieux articulées avec celles de l'État et des communes seront le plus à même de favoriser un développement économique harmonieux.

3. Faire des Raïons des partenaires de la coopération UE-Moldavie

Les autorités locales intermédiaires sont des partenaires essentiels pour la mise en œuvre des priorités européennes, notamment la transition énergétique et numérique, la résilience climatique, l'inclusion sociale, les infrastructures, l'éducation, les services publics de proximité, la protection civile, l'appui aux communes et la gestion des déchets.

La CEPLI insiste sur l'importance du principe de partenariat dans la conception, le suivi et l'évaluation des programmes financés par l'Union européenne. Les fonds européens doivent être répartis équitablement entre territoires provinciaux, urbains et ruraux afin d'éviter leur concentration dans les zones déjà les plus favorisées.

La coopération territoriale européenne, notamment à travers les programmes INTERREG, les initiatives transfrontalières et les échanges de bonnes pratiques, doit être renforcée. Les Raïons doivent disposer des capacités nécessaires pour accéder aux financements européens et les gérer efficacement.

4. Orientations prioritaires pour une Moldavie cohésive et résiliente

La CEPLI propose plusieurs orientations prioritaires :

Premièrement, finaliser un cadre juridique et administratif clair pour les Raïons, garantissant leurs compétences, leur autonomie, leur transparence et leur responsabilité démocratique.

Deuxièmement, veiller à ce que toute réforme renforce la capacité d'action des Raïons et ne conduise pas à une recentralisation des compétences, des moyens ou des décisions.

Troisièmement, renforcer les capacités administratives des Raïons, notamment en matière de gestion de projets européens, de procédures de candidature, de numérisation administrative et de gouvernance multi-niveaux.

Quatrièmement, s'appuyer sur les Raïons pour promouvoir des approches territoriales intégrées associant villes et zones rurales afin de répondre aux défis communs en matière de transport, santé, éducation, inclusion sociale, environnement et services de base.

Cinquièmement, créer une force opérationnelle CEPLI-UCRM afin de suivre les progrès de la réforme, soutenir les Raïons dans l'accès aux fonds européens et faciliter le partage d'expertise entre autorités intermédiaires européennes et moldaves.

La CEPLI s'appuiera également sur le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe et le Comité européen des Régions afin de promouvoir ces principes dans le dialogue institutionnel avec la République de Moldavie.

5. Appel à l'action

La CEPLI et l'UCRM appellent la Commission européenne à placer la cohésion territoriale, la subsidiarité et la démocratie locale au cœur des négociations d'adhésion de la Moldavie, avec un soutien spécifique aux autorités locales intermédiaires.

Les membres de la CEPLI, et notamment ceux qui siègent au Comité européen des Régions et au Conseil de l'Europe, seront particulièrement attentifs à la participation effective des Raïons et de leur représentation nationale aux travaux institutionnels pertinents.

La CEPLI et l'UCRM appellent le Gouvernement moldave à conduire une réforme administrative qui renforce les Raïons comme moteurs du développement local, garants de la proximité démocratique et partenaires de l'intégration européenne.

Enfin, elles invitent l'ensemble des parties prenantes à coopérer étroitement afin que le parcours européen de la Moldavie soit inclusif, équilibré et durable, au bénéfice de tous les citoyens et de tous les territoires.